



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2020-2021

FC/PR

P.V. CEB 04

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2020

La réunion a eu lieu par visioconférence

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2020
2. Organisation des travaux de la Commission
3. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, M. Guy Arendt, M. André Bauler, Mme Djuna Bernard, M. Sven Clement, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Claude Haagen, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Cécile Hemmen, M. Fernand Kartheiser, Mme Octavie Modert, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler

Mme Stéphanie Empain, M. Marc Goergen, Mme Viviane Reding, observateurs

Mme Francine Cocard, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. David Wagner, observateur délégué

*

Présidence : Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2020

Madame la Présidente rappelle que la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense souhaite adopter son projet de rapport relatif au projet de loi 7542 portant modification de la loi du 14 août 2018 autorisant le Gouvernement à acquérir, lancer et exploiter un satellite et son segment sol destinés à l'observation de la Terre au cours de sa réunion de ce matin. Le rapport devrait comprendre un passage avec les conclusions de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire sur le dossier LUXEOSys.

Au cours de la réunion du 27 octobre 2020, la ComExBu avait finalisé ses conclusions et recommandations. Le procès-verbal de la réunion n'a cependant pas encore été adopté. Madame la Présidente demande l'avis des membres de la commission, tout en précisant que les mêmes conclusions et recommandations figureront ensuite dans le rapport de la ComExBu sur le dossier LUXEOSys.

Mme la Présidente rappelle les conclusions de la ComExBu :

- « 1. La ComExBu a entendu les explications et exposés de toutes les instances impliquées dans le dossier NAOS/LUXEOSys. Elle a établi un rapport retraçant le détail des éléments exposés.
2. Elle constate l'existence de contradictions dans les différents volets.
 3. Elle ne se voit pas en mesure de contrôler la véracité des éléments exposés.
 4. La commission n'est pas unanime sur la marche à suivre.
 5. La majorité parlementaire propose d'émettre des recommandations et de clore le chapitre.
 6. Les partis de l'opposition, tout en étant d'accord avec la rédaction de recommandations, se prononcent en faveur de l'instauration d'une commission d'enquête qui aurait pour mission de creuser davantage les contradictions ayant apparue au fil des entretiens.
 7. Les recommandations que la commission formulera seront transmises au Gouvernement.

Les recommandations sont les suivantes :

- A l'avenir, les projets de réalisations ou acquisitions doivent être accompagnés de données chiffrées détaillées afin de permettre à la Chambre des Députés de se faire une meilleure image des travaux envisagés.
- Il faut que les études nécessaires pour analyser la faisabilité et les coûts prévisionnels des projets soient closes avant que la Chambre soit saisie du projet de loi en question.
- La ComExBu recommande vivement que la Chambre assure un suivi plus intensif du volet financier des grands projets, indépendamment du ministère qui est concerné. A l'heure actuelle, une telle procédure existe pour le suivi des grands travaux d'infrastructures. La ComExBu reçoit donc régulièrement les représentants de l'Administration des bâtiments publics, de l'Administration des ponts et chaussées, des CFL (Fonds ferroviaire) et du Fonds Belval. M. le Ministre de la Défense a lui-même suggéré que la procédure soit étendue aux grands projets Défense dont la Chambre est actuellement saisie.
- En ce qui concerne la communication et la coordination entre le Ministère compétent en matière de Défense, la Direction de la Défense du Ministère des Affaires étrangères et européennes et l'Armée, la commission recommande vivement que soient constitués au niveau gouvernemental des groupes réunissant les personnes des trois instances ayant les compétences adéquates et le rang pour suivre des projets d'envergure. »

La Commission discute sur la nécessité de modifier le texte pour tenir compte du fait que la Direction de la Défense fait partie du Ministère des Affaires étrangères et européennes et qu'il n'existe actuellement pas de ministère de la Défense.

M. Claude Haagen (LSAP) et M. Guy Arendt (DP) préfèrent garder les trois instances dans le texte. Il est rappelé que la ComExBu a rencontré comme interlocuteurs le Ministre de la Défense, des agents de la Direction de la Défense et des représentants de l'Armée.

M. Clement (Piraten) se rallie à cette vue.

Mme Stéphanie Empain (déi gréng) suggère une formulation du type : « un ministère ayant la Défense dans ses attributions ».

M. Claude Wiseler (CSV) donne à considérer que la Défense est devenue une attribution du Ministère des Affaires étrangères et européennes depuis 1999, année où M. Charles Goerens est devenu Ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense.

Le texte prend le libellé suivant :

« - En ce qui concerne la communication et la coordination entre le Ministère qui a la Défense dans ses attributions, la Direction de la Défense du Ministère des Affaires étrangères et européennes et l'Armée, la commission recommande vivement que soient constitués au niveau gouvernemental des groupes réunissant les personnes de ces instances ayant les compétences adéquates et le rang pour suivre des projets d'envergure. »

M. Mars Di Bartolomeo (LSAP) propose une autre modification d'ordre rédactionnelle qui trouve l'approbation des membres de la commission.

M. Claude Haagen se montre surpris par la manière de procéder. Mme la Présidente rappelle qu'il s'agit de mettre à la disposition de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense les conclusions de la ComExBu.

Mme Stéphanie Empain confirme qu'elle a l'intention d'ajouter à son rapport relatif au projet de loi 7542 les conclusions et recommandations de la ComExBu et demande de pouvoir disposer d'un libellé qui trouve l'assentiment des membres de la ComExBu.

Le projet de procès-verbal est approuvé.

2. Organisation des travaux de la Commission

M. Di Bartolomeo rappelle que le projet de rapport n'a pas encore été approuvé. La ComExBu décide de le faire figurer à l'ordre du jour de la réunion du 16 novembre 2020.

A l'ordre du jour de la réunion du 16 novembre figure également la présentation du rapport annuel de la Cour des comptes européenne.

La réunion du 23 novembre (entrevue avec Mme la Ministre de la Santé) aura lieu à la Salle Cercle et non pas à l'Hôtel de la Chambre, en raison des mesures sanitaires plus restrictives.

Le 30 novembre, la Cour des comptes luxembourgeoise présentera son rapport général relatif au projet de loi 7676 (compte général).

La présentation et l'adoption du projet de rapport relatif à ce projet de loi sont prévues pour le 7 décembre 2020. Au cours de la même réunion, la ComExBu analysera les comptes de la Cour des comptes, du Médiateur et du CET.

La date du 14 décembre est gardée en réserve en cas de besoin.

3. Divers

Aucun sujet n'a été abordé sous ce point de l'ordre du jour.

* * *

Luxembourg, le 13 novembre 2020

La Secrétaire-administratrice,
Francine Cocard

La Présidente de la Commission du Contrôle de
l'exécution budgétaire,
Diane Adehm